



**Extrait du Registre des Deliberations
du Conseil Municipal
du lundi 13 octobre 2025**

CONVOCATION

Date : 7 octobre 2025

Affichée le : 7 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le treize octobre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 28

Votants : 37

Pouvoirs : 9

Absent : 2

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - M. Thierry BROCHOT - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Yesim SAVAS - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - Mme Leïla HAMADOUC - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

14 OCT. 2025
DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

16 OCT. 2025

Absents représentés

Mme FAZAL
Mme MOUSSATEN
M. N'DIAYE
M. EL OUAÏTI
Mme SENET
Mme JACQUEMART
Mme M'BAYE
Mme MEHADJI
M. FACCHINI

Pouvoir à M. LEMAIRE
Pouvoir à Mme SAVAS
Pouvoir à Mme LAMBRE
Pouvoir à M. DEME
Pouvoir à M. BOUKHACHBA
Pouvoir à M. BOULHAMANE
Pouvoir à M. KA
Pouvoir à M. NACHITE
Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents excusés

Absents non représentés

M. ZAHRAOUI, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

2 ACSO- Présentation du rapport d'activité - année 2024

■ Rapport de présentation :

Jean-Claude VILLEMAIN, Adjoint

Le rapport retraçant l'activité de l'année 2024 de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) a été adressé à la Ville de Creil. Il a été adopté par le conseil communautaire en date du 26 juin 2025.

Conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, ledit rapport doit faire l'objet d'une présentation au conseil municipal, en séance publique.

En conséquence, il vous est présenté le rapport d'activité 2024, qui vous a été transmis par courriel avec les projets de délibération.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote de la part du conseil municipal.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport d'activité 2024 de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO).

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 26 juin 2025, adoptée le 26/06/2025,

Vu l'avis de la commission Finances et Synthèse en date du 29 septembre 2025,

Vu le rapport ci-annexé,

Considérant que madame la Maire doit présenter chaque année à son assemblée délibérante le rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO),

Considérant que la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) a transmis à la Ville de Creil ledit rapport d'activité,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 37	Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide Prend acte :

Article unique : Prend acte du rapport annuel d'activité 2024 de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO).

CREIL, le

16 OCT. 2025

Pour extrait certifié conforme,

Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire

Madame Sophie DHOORY-LEHNER



La secrétaire de séance

Jessica ELONGUERT